

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 9 février 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 062-02-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 063-02-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021
4. Dépôt du procès-verbal des séances du comité administratif tenues le 19 janvier 2021 et le 2 février 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2021
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins
12. Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins
13. Engagement d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
14. Autorisation de procéder à l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021
15. Acquisition de 3 ordinateurs portables
16. Amendement à la résolution numéro 13 018-01-21 relative au Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)
17. Autorisation de signature - Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 portant sur le développement bioalimentaire de Lanaudière et abrogation de la résolution numéro 12 815-10-20
18. Autorisation de signature - Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 avec le CRÉVALE afin de soutenir la persévérance scolaire et abrogation de la résolution numéro 12 944-12-20
19. Hexagone - Transfert des fonds à la Table des préfets Lanaudière (TPL)
20. Mandat de services professionnels pour l'impression de 200 copies du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) sur le projet de PSD de l'ARTM
21. Mandat de services professionnels pour le graphisme et l'impression de la carte touristique 2021-2022
22. Mandat de services professionnels pour l'impression de la carte touristique 2021-2022
23. Achat d'un cahier spécial Cuvée des entreprises 2020 avec le journal La Revue
24. Mandat pour la production et la mise en valeur des deux (2) éditions du magazine Direction pour l'année 2021 avec le journal La Revue
25. Autorisation de signature - Entente de partenariat 2021, 2022 et 2023 pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations Lanaudière » pour participer à la campagne de regroupement de Tourisme Lanaudière
26. Autorisation de signature – Avenant numéro 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la région de Lanaudière 2020-2022 (FDOTL)
27. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2021

28. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2021
29. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 12 mai au 14 mai 2021
30. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2021
31. Nominations des représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités)
32. Autorisation de signature – Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)
33. Approbation du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC)_dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
34. Autorisation de signature – Addenda à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement
35. Autorisation de signature - Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional
36. Autorisation de signature - Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation
37. Préavis de l'entreprise 9308-6577 Québec inc. (Purificateur d'air Atmos C) afin de mettre fin à sa convention d'incubation
38. Approbation de la mise à jour de la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, du *Guide du promoteur* et du *Formulaire de demande* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Fonds régions et ruralité (FRR)
39. Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants (avenants numéros 2020-7 et 2020-8)
40. Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts pour les entreprises ayant bénéficié du volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) dans le cadre du Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-122 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-123 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
43. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-124 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU—21-02-125 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-127 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-128 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-129 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-130 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-131 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-132 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
51. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-133 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
52. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-134 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
53. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-135 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

54. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-136 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
55. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-137 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
56. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-138 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
57. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-139 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
58. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-140 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
59. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-141 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
60. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-142 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
61. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-143 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
62. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-144 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
63. Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires
64. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2021
65. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2021
66. Nomination de membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins
67. Nomination du président du Comité consultatif agricole (CCA)
68. Autorisation de signature - Convention entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement au Programme de milieux de vie durables (PMVD)

69. Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
70. Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission de consultation de la MRC Les Moulins sur les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins tenue le 2 février 2021 relativement au projet de règlement 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
71. Adoption du règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
72. Examen et approbation du règlement numéro 1000-033 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 97-33R-14 et 97-33R-15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
73. Examen et approbation du règlement numéro 1001-312 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 14 et 15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
74. Examen du règlement numéro 1004-2-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et d'ajouter une disposition au tableau sur les délais prescrits
75. Examen du règlement numéro 1009-006 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1009 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
76. Autres sujets
77. Période de questions
78. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 064-02-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 065-02-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 19 janvier 2021 et de la séance du comité administratif tenue le 2 février 2021

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 19 janvier 2021, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 février 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 066-02-21 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2021

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de février 2021 au montant de 226 964,27\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 425,31\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de février 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 067-02-21 Liste des chèques émis au mois de janvier 2021

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2021, pour un montant de 1 069 997,60\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 511,39\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 068-02-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2021* »).

ADOPTÉE

13 069-02-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 14 janvier 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 14 janvier 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 070-02-21

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 février 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 2 février 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 071-02-21

Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 9 février 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 9 février 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 072-02-21

Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins tenue du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le conseil prenne acte qu'aucune question n'a été posée et qu'aucun commentaire n'a été reçu concernant le projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins, lors de la période de consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

13 073-02-21

Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC Les Moulins doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 201207-38 la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 689-12-2020 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC Les Moulins a soumis le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue de la période de la consultation écrite susmentionnée, la MRC Les Moulins n'a reçu aucune question et aucun commentaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC Les Moulins doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance du contenu du projet de Schéma révisé 2021-2026 auquel est intégré le contenu du plan de mise en œuvre;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le projet du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026 de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité délivrée en vertu l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, accompagnée de la résolution numéro 201207-38 la Ville de Mascouche, de la résolution numéro 689-12-2020 de la Ville de Terrebonne, du rapport de la consultation et du projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2021-2026, lequel comprend le plan de mise en œuvre et les informations relatives aux coûts approximatifs des diverses mesures qui y sont prévues, les modalités de leur financement ainsi que les modalités de leur répartition.

ADOPTÉE

13 074-02-21 Engagement d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée deux (2) ans à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jonathan Riendeau soit et est engagé au poste de « Chargé de projet - InnoHub La Centrale », à compter du 1^{er} février 2021, pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 9. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 075-02-21 Autorisation de procéder à l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire pour le bureau et le kiosque d'information touristique pour l'été 2021 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire pour le bureau et le kiosque d'information touristique pour l'été 2021 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021, et ce, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale ainsi que dans les écoles en tourisme et dans les cégeps, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 076-02-21 Acquisition de 3 ordinateurs portables

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de trois (3) ordinateurs pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 28 janvier 2021 au montant de 5 125,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de trois (3) ordinateurs, et la suite Office ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 28 janvier 2021, au montant de 5 125,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de trois (3) ordinateurs et la suite Office, pour la MRC Les Moulins, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 5 125,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture, de la livraison et de l'installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 077-02-21

Amendement à la résolution numéro 13 018-01-21 relative au Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 018-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du protocole d'entente du Marché public moulinois, au montant de 19 985,01\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 13 018-01-21 afin de rectifier le montant;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 018-01-21 soit et est amendée et qu'ainsi, les deux derniers paragraphes de la résolution numéro 13 018-01-21 soient et sont remplacés par les paragraphes suivants :

QUE le Bilan 2020 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le versement d'une somme de 25% du montant total pour l'année 2020, soit 24 250,00\$, incluant les taxes, soit versée à la SODAM.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-9 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 407-01-20.

ADOPTÉE

13 078-02-21

Autorisation de signature - Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 portant sur le développement bioalimentaire de Lanaudière et abrogation de la résolution numéro 12 815-10-20

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) est formé des préfets et préfets suppléants des 6 MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les 6 MRC et la Table des préfets de Lanaudière (TPL);

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets de Lanaudière (TPL) une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets de Lanaudière (TPL) seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci en conformité avec la volonté des élus;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, comme stipulé à la clause 2.2.1 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et préfet suppléant à titre de gestionnaires des sommes confiées à la Table des préfets de Lanaudière (TPL);

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que les MRC autorisent par voie de résolution les investissements de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires;

CONSIDÉRANT QU'une partie des sommes liée à l'entente proviennent de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants de la Table des préfets dont les fonds proviennent du FRR volet 2 et que cette participation à l'entente sectorielle par la TPL doit être approuvée par chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles, dont les engagements financiers, ont déjà été engagés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12 815-10-20 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins afin d'y apporter des ajustements;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la présente résolution afin :

- D'engager la MRC Les Moulins dans l'Entente sectorielle portant sur le développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière en vertu de la résolution de la Table des préfets de Lanaudière numéro TPL206-09-2020, et ce pour un montant de 25 000 \$ par année pour une période de trois ans à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la TPL;
- - De contribuer à la mise en œuvre de l'entente par le versement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) d'un montant de 15 000 \$ par année pour une période de trois ans;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer l'Entente susmentionnée et tout document pour donner effet à la présente résolution;
- De mandater la Table des préfets de Lanaudière (TPL) pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans ces ententes;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les MRC de la région souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière (TPL) puisse, dans le cadre de l'enveloppe de soutien aux projets structurants, conclure des ententes sectorielles;

- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les engagements de la Table des préfets de Lanaudière ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la Table des préfets de Lanaudière (TPL) via leur préfet et préfet suppléant.

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC de Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) d'un montant de 15 000,00\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

13 079-02-21

Autorisation de signature - Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 avec le CRÉVALE afin de soutenir la persévérance scolaire et abrogation de la résolution numéro 12 944-12-20

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants des 6 MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les 6 MRC et la Table des préfets de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets de Lanaudière une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci en conformité avec la volonté des élus;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, comme stipulé à la clause 2.2.1 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région ont délègué leur préfet et préfet suppléant à titre de gestionnaires des sommes confiées à la TPL;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que les MRC autorisent par voie de résolution les investissements de la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles dont les engagements financiers ont déjà été engagés par voie de résolution ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12 944-12-20 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins afin d'y apporter des ajustements;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la présente résolution afin :

- D’engager la MRC Les Moulins dans l’entente sectorielle, en vertu de la résolution de la Table des préfets de Lanaudière numéro TPL206-09-2020, afin de soutenir, au niveau régional, le CREVALE dans le cadre d’ententes sectorielles d’une durée de trois (3) ans pour un investissement total de 75 000,00\$ et ce, à même l’enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la Table des préfets de Lanaudière;
- D’autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer ladite entente;
- De mandater la Table des préfets de Lanaudière pour l’administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de l’enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans ces ententes;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation que les MRC de la région souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière puisse, dans le cadre de l’enveloppe de soutien aux projets structurants, conclure des ententes sectorielles;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation que les engagements de la Table des préfets de Lanaudière ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la Table des préfets de Lanaudière via leur préfet et préfet suppléant.

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC de Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière et à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

QUE la résolution numéro 12 922-12-20 du conseil de la MRC Les Moulins soit et est abrogée et qu’elle soit remplacée par la présente résolution.

ADOPTÉE

13 080-02-21

Hexagone - Transfert des fonds à la Table des préfets Lanaudière (TPL)

CONSIDERANT la création en 2007 du portail Hexagone visant à répertorier et mettre en valeur les artistes et organismes culturels de Lanaudière dans le cadre d’une entente intervenue entre les MRC de Lanaudière;

CONSIDERANT QUE dans le cadre d’un partage de tâches entre les MRC, la MRC Les Moulins agit à titre de fiduciaires des contributions financières des MRC liées à ce projet;

CONSIDERANT la difficulté de poursuivre le projet selon le modèle initial, de par la disparité entre les territoires de MRC au niveau des ressources en développement culturel;

CONSIDERANT la volonté manifestée par la TPL de poursuivre le projet sous une gestion régionale tel que stipulé dans une résolution entérinée le 31 octobre 2019;

CONSIDERANT QUE l’entente entre les MRC prenait fin le 31 décembre 2019;

CONSIDERANT le surplus disponible à l’échéance de l’entente;

CONSIDERANT la résolution de la TPL prévoyant que le surplus au projet Hexagone lui soit transféré;

CONSIDERANT l’entente intervenue entre la TPL et Culture Lanaudière en juin 2020 pour la poursuite du projet;

CONSIDERANT QUE toutes les contributions à recevoir et toutes les dépenses liées à l’entente entre les MRC ont été comptabilisées au 31 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le solde au compte Hexagone au montant de 30 178,36\$ soit transféré à la TPL.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la TPL et à chacune des MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 081-02-21

Mandat de services professionnels pour l'impression de 200 copies du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) sur le projet de PSD de l'ARTM

CONSIDÉRANT le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) sur le projet PSD de l'ARTM, il y a lieu de mandater une firme pour l'impression de 200 copies du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne nord sur le projet de PSD de l'ARTM et incluant la livraison;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 8 février 2021 de la firme 4UATRE 5INQ ZÉRO COMMUNICATION, au montant forfaitaire de 3 847,00\$, excluant les taxes, et incluant la livraison pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme 4UATRE 5INQ ZÉRO COMMUNICATION, pour l'impression de 200 copies du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) sur le projet de PSD de l'ARTM (incluant la livraison), le tout, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), et ce, pour un montant de 3 847,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à la 4UATRE 5INQ ZÉRO COMMUNICATION, d'un montant de 3 847,00\$, excluant les taxes, et ce, sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 847,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 082-02-21

Mandat de services professionnels en graphisme pour la carte touristique 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la conception graphique de la carte touristique 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Géographix, datée du 21 janvier 2021, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Géographix, datée du 21 janvier 2021, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme dans le cadre de la conception graphique de la carte touristique 2021-2022.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 083-02-21 Mandat de services professionnels pour l'impression de la carte touristique 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 1000 copies de la carte touristique 2021-2022;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 21 janvier 2021, de l'entreprise Infoconcept LC, au montant de 1 325,00\$ excluant les taxes, pour l'impression de 1000 copies de la carte touristique 2021-2022;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission suivante, datée du 21 janvier 2021 de l'entreprise Infoconcept LC, soit et est acceptée à savoir:

- 1000 copies de la carte touristique 2021-2022 : 1 325,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 1 325,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Infoconcept LC sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 084-02-21 Achat d'un cahier spécial Cuvée des entreprises 2020 avec le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un cahier spécial dans le journal La Revue sur les entreprises démarrées en 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Journal La Revue, au montant de 5 200,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service du Journal La Revue pour la production d'un cahier spécial Cuvée des entreprises 2020, au montant de 5 200,00\$, excluant les taxes et autorise le paiement de ce montant à ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2624-341 « *Publicité- information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 085-02-21 Mandat pour la production et la mise en valeur des deux (2) éditions du magazine Direction pour l'année 2021 avec le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la production et la mise en valeur du magazine Direction pour l'année 2021 dont deux (2) numéros réguliers et une version anglaise;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue, pour un montant de 10 415,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission du journal La Revue soit et est retenue pour la production et la mise en valeur de deux (2) éditions du magazine Direction pour l'année 2021 pour un montant ne dépassant pas 10 415,00\$, excluant les taxes et autorise le paiement de ce montant à ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-34 émis par le directeur et secrétaire-trésorier au montant de 10 415,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 086-02-21 Autorisation de signature - Entente de partenariat 2021, 2022 et 2023 pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations Lanaudière » pour participer à la campagne de regroupement de Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite participer au partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations urbaines Lanaudière » de Tourisme Lanaudière afin de promouvoir les destinations urbaines pour les saisons hivernales et estivales 2021, 2022 et 2023 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations urbaines Lanaudière » entre Tourisme Lanaudière et la MRC Les Moulins d'une durée de trois (3) ans afin de promouvoir les destinations urbaines pour les saisons hivernales et estivales 2021, 2022 et 2023.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'engagement financier total de 9 000,00\$, à raison de 3 000,00\$ par année dans le cadre de l'entente susmentionnée ;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement des versements suivants :

- Premier versement de 3 000,00\$ à la signature;
- Deuxième versement de 3 000,00\$ au 15 janvier 2022;
- Troisième versement de 3 000,00\$ au 15 janvier 2023.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$ pour l'année 2021, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 3 000,00\$, soit porté aux engagements annuels de 2022, et ce, par résolution au début de l'année 2022.

QU'un montant de 3 000,00\$, soit porté aux engagements annuels de 2023, et ce, par résolution au début de l'année 2023.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

13 087-02-21

Autorisation de signature – Avenant numéro 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la région de Lanaudière 2020-2022 (FDOTL)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 822-10-20, le conseil de la MRC Les Mous a accepté de participer financièrement au Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière (FDOTL) et a autorisé la signature d'une entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 permettant la mise sur pied du Fonds susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022, ci-après nommée « l'EPRT » a été signée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de l'EPRT, l'ajout de nouveaux partenaires désirant s'associer à la mise en œuvre de l'EPRT est possibles par l'ajout d'un avenant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de l'EPRT, une modification peut être apportée au contenu de l'Entente par écrit et avec l'accord des parties à l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'Entente désirent modifier le plan de financement du volet 3 de l'EPRT afin d'ajouter les nouveaux partenaires et de bonifier le soutien aux projets de développement de l'offre touristique régionale;

CONSIDÉRANT QUE tous les articles de l'EPRT, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'Avenant numéro 1 à l'Entente de partenariat régional en tourisme de la région de Lanaudière 2020-2022 (FDOTL);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant numéro 1 à l'Entente de partenariat régional en tourisme de la région de Lanaudière 2020-2022 (FDOTL).

ADOPTÉE

13 088-02-21 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière expire prochainement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2021 au coût de 287,50\$, incluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,50 \$, incluant les taxes, poste budgétaire 21 10-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 089-02-21 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) expire prochainement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2021 au coût de 450,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 090-02-21

Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 12 mai au 14 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 12 au 14 mai 2021 dans un format entièrement virtuel;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Marc-André Plante, préfet suppléant, Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 12 au 14 mai 2021, dans un format entièrement virtuel. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 091-02-21

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins expire prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2021, au montant de 300,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 092-02-21 Nominations des représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Marie-Claude Corbeil et Sara Jarnier ainsi que messieurs Claude Robichaud et Pierre Daviault soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités).

ADOPTÉE

13 093-02-21 Autorisation de signature – Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure l'Entente 2020-2021 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

13 094-02-21 Approbation du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente relative au Programme d'appui aux collectivités (PAC) entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), la MRC Les Moulins doit produire un plan d'action ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins et joint à la présente résolution, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

13 095-02-21

Autorisation de signature – Addenda à l’Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme AMINATE dans le cadre du Plan d’action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 352-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d’action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 353-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d’une entente entre la MRC Les Moulins et AMINATE dans le cadre du Plan d’action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU’en raison de la pandémie de la COVID-19, certains ajustements dans les activités initialement prévues dans le Plan d’action 2019-2020 modifié ont dû être effectués ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de consigner les ajustements susmentionnés dans un addenda à l’entente intervenue entre la MRC Les Moulins et AMINATE ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser le dernier versement à l’organisme Aminate au montant de 18 960,00\$, selon les ajustements consignés dans l’addenda à intervenir ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Addenda à l’Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme AMINATE dans le cadre du Plan d’action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à l’organisme AMINATE, d’une somme de 18 960,00\$, conformément à l’Addenda à l’Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme AMINATE dans le cadre du Plan d’action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins.

QU’une somme de 16 700,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-983 «Entente MIDI», le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-2113 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 353-12-19.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 2 260,00\$, poste budgétaire 2622-983 «Entente MIDI», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 096-02-21

Autorisation de signature - Convention d’aide financière concernant Accès entreprise Québec entre la MRC Les Moulins, le ministre de l’Économie et de l’Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire provincial de mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention à intervenir;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 097-02-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise de Siga Automation

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation d'une durée d'un an, soit du 1^{er} février au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

13 098-02-21

Préavis de l'entreprise 9308-6577 Québec Inc. (Purificateur d'air Atmos C) afin de mettre fin à sa convention d'incubation

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 878-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise 9308-6577 Québec Inc. (Purificateur d'air Atmos C) ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 4 janvier 2021 de l'entreprise 9308-6577 Québec Inc. (Purificateur d'air Atmos C) informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 4 janvier 2021 de l'entreprise 9308-6577 Québec Inc. (Purificateur d'air Atmos C) informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation à la fin du mois du 1^{er} février 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise 9308-6577 Québec Inc. (Purificateur d'air Atmos C) prenne fin à compter du 1^{er} février 2021.

ADOPTÉE

13 099-02-21

Approbation de la mise à jour de la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, du *Guide du promoteur* et du *Formulaire de demande* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver la mise à jour de la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, le *Guide du promoteur* et le *Formulaire de demande* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour de la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, du *Guide du promoteur* et du *Formulaire de demande* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Fonds régions et ruralité (FRR), soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

ADOPTÉE

13 100-02-21 Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, dont l'Avenant numéro 2020-7 et l'Avenant 2020-8.

ADOPTÉE

13 101-02-21 Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts pour les entreprises ayant bénéficié du volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) dans le cadre du Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée dont l'Avenant 2020-2 afin de mettre en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec le volet d'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) du PAU PME, plusieurs conventions de prêt ont été autorisées et signées ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites conventions prévoient qu'un moratoire de 3 mois pourra être appliqué sur le capital et les intérêts des prêts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère permet maintenant d'autoriser un moratoire de quatre (4) mois supplémentaires en capital et intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises ayant bénéficiées d'un prêt dans le cadre du volet AERAM continuent d'être impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir les entreprises susmentionnées qui demandent un moratoire supplémentaire de quatre (4) mois afin d'alléger temporairement leur fardeau financier ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-146 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, d'appliquer un moratoire en capital et intérêts de quatre (4) mois supplémentaires sur les contrats de prêt conclus dans le cadre du Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'application d'un moratoire supplémentaire d'une durée maximale de quatre (4) mois, pour toutes les entreprises ayant bénéficiées d'un prêt dans le cadre du Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) comportant un moratoire de remboursement du capital et des intérêts de trois mois initialement à moins qu'elle signifie ne pas vouloir s'en prévaloir, permettant ainsi le report des paiements de remboursement de leur prêt, en capital et intérêts, pour un maximum de quatre (4) mois.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 102-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-122 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-122 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-122 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-41 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 103-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-123 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-123 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-123 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-42 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-124 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-124 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-124 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-43 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 105-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-125 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-125 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-125 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-44 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 106-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-127 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-127 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 28 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 28 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-127 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 28 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 28 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 28 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-45 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 107-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-128 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-128 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-128 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-46 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 108-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-129 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-129 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-129 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-47 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 109-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-130 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-130 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-130 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-48 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 110-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-131 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-131 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-131 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-49 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 111-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-132 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-132 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-132 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-50 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-133 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-133 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-133 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-51 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 113-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-134 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-134 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 34 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 34 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-134 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 34 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 34 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 34 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-52 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 114-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-135 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-135 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restauration - bar;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-135 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restauration- bar.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-53 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 115-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-136 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-136 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 17 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restauration - bar;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 17 000.00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-136 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restauration – bar.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 17 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 17 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 17 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-54 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 116-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-137 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-137 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-137 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-55 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 117-02-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-02-138 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-138 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'autres services;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-138 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise d'autres services.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-56 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 118-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-139 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-139 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-139 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-57 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 119-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-140 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-140 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 5 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'autres services (sauf administrations publiques);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 5 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-140 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'autres services (sauf administrations publiques).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 5 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 5 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 5 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-58 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 120-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-141 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-141 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-141 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-59 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-142 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-142 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-142 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-60 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 122-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-143 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-143 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 29 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 29 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-143 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 29 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 29 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 29 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-61 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 123-02-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-144 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6 et entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-02-144 du compte rendu de sa rencontre du 3 février 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-02-144 du compte rendu de la rencontre du 3 février 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-62 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 124-02-21

Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 173-09-19 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires pour une durée d'un an, et ce, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 783-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 janvier 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat susmentionné est expirée, mais que le montant maximum de 41 200,00\$, excluant les taxes, n'a pas été atteint ;

CONSIDÉRANT QUE conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le service de mentorat jusqu'au 30 août 2021, sans toutefois augmenter le coût du mandat initial;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 30 août 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à madame Suzanne Dauphin, de ses des honoraires professionnels, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception de factures, et ce jusqu'à concurrence du coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-419 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 173-09-19.

ADOPTÉE

13 125-02-21 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Amélie Parmentier à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et autorise le versement à ladite Association de la cotisation annuelle au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 126-02-21 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté et de madame Judith Godin à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de mesdames Chantal Laliberté et Judith Godin à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) et autorise le versement à ladite Association de la cotisation annuelle au montant de 469,00\$, par personne, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 938,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 127-02-21 Nomination de membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT que les mandats des représentants du conseil de la MRC Les Moulins sont actuellement expirés, il y a lieu de nommer lesdits représentants au comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat expirant le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant des citoyens est actuellement expiré, il y a lieu de nommer ledit représentant au comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat expirant le 31 décembre 2022 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Réal Leclerc, Don Monahan, Roger Côté et madame Brigitte Villeneuve soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentante des citoyens, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

13 128-02-21 Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il appartient à la MRC de désigner le président du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT que le mandat de la présidente est actuellement expiré, il y a lieu de nommer un président au comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat expirant le 31 décembre 2022 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette, représentante des citoyens, soit et est nommée présidente du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

13 129-02-21 Autorisation de signature - Convention entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement au Programme de milieux de vie durables (PMVD)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 694-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accepté de contribuer financièrement au projet « Étude des espaces publics et des réseaux de transport actif et collectif de la MRC Les Moulins et considération de contextes particuliers (quatre saisons et pandémie/épidémie) » et qu'une somme maximale de 150 000,00\$ sera réservée à cet effet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables ;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à intervenir entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans laquelle seront déterminées les modalités ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement au Programme de milieux de vie durables (PMVD).

ADOPTÉE

13 130-02-21

Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses

CONSIDÉRANT la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses tenue du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le conseil prenne acte qu'aucune question n'a été posée et qu'aucun commentaire n'a été reçu concernant le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses tout en tenant compte, lors de la période de consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

13 131-02-21

Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission de consultation de la MRC Les Moulins sur les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins tenue le 2 février 2021 relativement au projet de règlement 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses

CONSIDÉRANT le compte rendu de la réunion de la Commission de consultation de la MRC Les Moulins sur les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 février 2021 relativement au projet de règlement 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le compte rendu de la réunion de la Commission de consultation de la MRC Les Moulins sur les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 février 2021 relativement au projet de règlement 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 132-02-21

Adoption du règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuel, le territoire de la MRC Les Moulins étant identifié en zone rouge (palier 4 – alerte maximale), l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, plutôt qu'une assemblée publique de consultation tel que prescrit par les articles susmentionnés de la Loi 8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 susmentionné s'est tenue du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

13 133-02-21

Examen et approbation du règlement numéro 1000-033 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 97-33R-14 et 97-33R-15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1000-033 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 97-33R-14 et 97-33R-15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-033 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 97-33R-14 et 97-33R-15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 134-02-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-312 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 14 et 15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-312 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1001 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 14 et 15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-312 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1001 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R-12, 14 et 15, ceux-ci modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 135-02-21 Examen du règlement numéro 1004-2-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et d'ajouter une disposition au tableau sur les délais prescrits

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1004-2-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et d'ajouter une disposition au tableau sur les délais prescrits;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1004-2-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et d'ajouter une disposition au tableau sur les délais prescrits.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 136-02-21 Examen du règlement numéro 1009-006 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1009 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1009-006 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-006 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 137-02-21

Clôture de la séance

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

